

TOOLS INTERNATIONAL by FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006 et Règlement (CE) n° 1272/2008

AEGIS® Pit Polish

Date d'émission 1-aout-2023 Date de révision 1-aout-2023 Numéro de révision 4

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AEGIS[®] Pit Polish

Autres moyens d'identification LIQ2030

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeVernis pour automobile. À usage professionnel uniquement.

Utilisations déconseillées Des usages autres que l'utilisation recommandée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

AEGIS Tools International 908 West Main St. Laurel, MT 59044 Tel: +(1)-800-548-7341

Fax: +(1)-406-628-8354

Adresse e-mail <u>rachaelm@wpg.com</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence (24 heures)

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec @ 001-703-741-5970

Autriche +(43)-13649237	Belgique +(32)-28083237	Bulgarie +(359)-32570104
Croatie +(385)-17776920	République tchèque+(420)-228880039	Danemark +(45)-69918573
Estonie +(372)-6681294	Finlande +(358)-942419014	France +(33)-975181407
Allemagne 0800-181-7059	Grèce +(30)-2111768478	Hongrie +(36)-18088425
Irlande +(353)-19014670	Italie 800-789-767	Lettonie +(371)-66165504
Lituanie +(370)-52140238	Luxembourg +(352)-20202416	Pays-Bas +(31)-858880596
Norvège +(47)-21930678	Pologne +(48)-223988029	Portugal +(351)-308801773
Roumanie (+40)-37-6300026	Slovaquie +(423)-233057972	Slovénie +(386)-18888016
Espagne 900-868538	Suède +(46)-852503403	Royaume-Uni +(44)-870-8200418
Israël +(972)-37630639	Russie 8-800-100-6346	Saudi Arabia +(966)-8111095861
Suisse +(41)-435082011	Turquie +(90)-212-7055340	Ukraine +(380)-947101374

Inde 000-800-100-7141	Indonésie 001-803-017-9114	Malaisie +(60)-327884561
Singapore +(65)-31581349	Taiwan 00801-14-8954	Thaïlande 001-800-13-203-9987

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Date de révision 1-aout-2023

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)
Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P405 - Garder sous clef

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec ou mousse pour l'extinction.

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'incinération industrielle

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

2.3. Autres informations

- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- Toxique pour les organismes aquatiques

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

Date d'émission 1-aout-2023 Date de révision 1-aout-2023 Numéro de révision 4

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8	01-2119456620-43-XXXX	7 - 13	Asp. Tox. 1 (H304)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	265-150-3	01-2119467170-45-XXXX	1 - 5	Asp. Tox. 1 (H304)
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	204-881-4	Exempté(e)(s) - Volume	0.1 - 1	
2,2-Iminodiéthanol	111-42-2	203-868-0	Exempté(e)(s) - Volume	<0.1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT RE 2 (H373)
Phtalate de diéthyle	84-66-2	201-550-6	Exempté(e)(s) -	<0.1	
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	236-675-5	01-2119489379-17-XXXX	<0.1	Carc. 2 (H351i)
Trisodium Nitriloacetate	5064-31-3	225-768-6	Exempté(e)(s) - Volume	<0.1	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Carc. 2 (H351)
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	Exempté(e)(s) - Volume	<0.1	Skin Corr. 1A (H314)
5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	26172-55-4	247-500-7	Exempté(e)(s) -	<0.1	-
2-Méthylisothiazolin-3(2H)-one	2682-20-4	220-239-6	Exempté(e)(s) -	<0.1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) (EUH071) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Nitrate de cuivre	3251-23-8	221-838-5	Exempté(e)(s) -	<0.1	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir Rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin. NE PAS faire vomir.

Inhalation

Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Si les symptoms persistent, consulter un médecin. Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition.

Contact avec la peau

Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil grand ouvert pendant le rincage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la Rubrique 2 pour plus d'informations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

Date d'émission 1-aout-2023 Date de révision 1-aout-2023 Numéro de révision 4

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau (brouillard). Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'ignition.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer les sources d'ignition. Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettovage

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Recueillir par des moyens mécaniques en placant dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter toute formation de poussières. Nettover soigneusement la surface contaminée. Endiquer, Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la Rubrique 8 pour plus d'informations. Voir la Rubrique 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

Date de révision 1-aout-2023

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

Matières incompatibles

Agents comburants forts

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Butylated Hydroxytoluene 128-37-0	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
ETHANOL, 2,2'-IMINOBIS- 111-42-2	-	-	TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m³	TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m³ vía dérmica*	TWA: 0.11 ppm TWA: 0.5 mg/m³ H*
Diethyl phthalate 84-66-2	-	TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	TWA: 5 mg/m³	TWA: 5 mg/m³	-
Titanium Dioxide 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m³ TWA: 4 mg/m³ STEL: 30 mg/m³ STEL: 12 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	-
Sodium Hydroxide 1310-73-2	-	STEL: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m³	STEL: 2 mg/m³	-
Copper (II) nitrate 3251-23-8	-	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Butylated Hydroxytoluene 128-37-0	-	TWA: 2 mg/m³	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
ETHANOL, 2,2'-IMINOBIS- 111-42-2	-	TWA: 1 mg/m³	-	TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m³ iho*	TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m³ H*
Diethyl phthalate 84-66-2	-	TWA: 5 mg/m³	-	TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	TWA: 3 mg/m³
Titanium Dioxide 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m ³	-	-	TWA: 6 mg/m³
Sodium Hydroxide 1310-73-2	-	Ceiling: 2 mg/m³	-	Ceiling: 2 mg/m³	Ceiling: 2 mg/m³
Copper (II) nitrate 3251-23-8	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	-

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Slovénie
Distillates (petroleum), hydrotreated light 64742-47-8	-	TWA: 50 ppm TWA: 350 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 100 ppm	-	-	-	-
		STEL: 700 mg/m ³				
Hydrotreated Naphtha, Heavy (Mineral Spirits, Stoddard		TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³	STEL: 900 mg/m ³			
Solvent) 64742-48-9	-	STEL: 100 ppm STEL: 600 mg/m ³	TWA: 300 mg/m ³	-	-	-

Date d'émission 1-aout-2023

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Slovénie
Butylated Hydroxytoluene 128-37-0	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 40 mg/m ³	-	-	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m ³	TWA: 10 ppm STEL: STEL mg/m³
ETHANOL, 2,2'-IMINOBIS- 111-42-2	TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m³ STEL: 0.92 ppm STEL: 4 mg/m³ H*	TWA: 1 mg/m³ STEL: 1 mg/m³ H*	TWA: 9 mg/m³	TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m³ STEL: 6 ppm STEL: 22.5 mg/m³	TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 3 mg/m³ Sk*	TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m³ K*
Diethyl phthalate 84-66-2	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	-
Titanium Dioxide 13463-67-7	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	-
Sodium Hydroxide 1310-73-2	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 2 mg/m³ STEL: 2 mg/m³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m³	STEL: 2 mg/m ³	-
5-Chloro-2-methyl-4-isothia zolin-3-one 26172-55-4	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 0.4 mg/m ³	-	-	-	-
Methyl-4-isothiazoline-3-one 2682-20-4	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 0.4 mg/m ³	-	-	-	-
Copper (II) nitrate 3251-23-8	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³ STEL: 0.4 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection adaptés. Porter des vêtements de protection chimique (tels que gants, tablier, bottes ou combinaison intégrale en néoprène, le cas échéant). Chaussures antistatiques. Gants en plastique ou en caoutchouc.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un recipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :LiquideAspect :BlancOdeur :Vanille

Seuil olfactif: Aucune information disponible

Propriété Valeurs

pH:
Aucune information disponible
pH (en solution aqueuse):
Aucune information disponible

Point d'éclair : 66 °C / 151 °F

Taux d'évaporation :Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :
Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité : Aucune information disponible Limite inférieure d'inflammabilité : Aucune information disponible Pression de vapeur : Aucune information disponible Densité de vapeur : Aucune information disponible Densité relative : Aucune information disponible Hydrosolubilité: Aucune information disponible Solubilité(s): Aucune information disponible Coefficient de partage : Aucune information disponible Température d'auto-inflammabilité : Aucune information disponible Température de decomposition : Aucune information disponible Viscosité cinématique : Aucune information disponible Aucune information disponible Viscosité dynamique : Propriétés explosives : Aucune information disponible Propriétés comburantes : Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement :Aucune information disponibleMasse molaire :Aucune information disponibleTeneur en COV (%) :Aucune information disponibleDensité de liquide :Aucune information disponibleMasse volumique apparente :Aucune information disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans objet.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e). Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Numéro de révision 4

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Irritant pour les yeux. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Contact avec la peau

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH :

ETAmél (voie orale): 14,108.50 mg/kg ETAmél (voie cutanée): 10,021.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

31.396855% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

Component Information:

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	> 2930 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Phtalate de diéthyle	= 8600 mg/kg (Rat)	> 11200 mg/kg (Rat)	> 4.64 mg/L (Rat) 6 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

Aucune information disponible.

Sensibilisation

Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Date de révision 1-aout-2023

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
Titane (dioxyde de)	Carc. 2
Trisodium Nitriloacetate	Carc. 2

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles

Système respiratoire. Yeux. Peau.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations sur le produit

Test pour les effets aigus et chroniques aquatiques déterminée, aucune classification environnementale est nécessaire. OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate.

Nom chimique	Poisson	Crustacés	Algues/végétaux aquatiques
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	2.2: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 2.4: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	4720: 96 h Den- dronereides heteropoda mg/L LC50	-
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	2200: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	2.6: 96 h Chaetogammarus marinus mg/L LC50	-
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	5: 48 h Oryzias latipes mg/L LC50	-	0.42: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 6: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50
2,2-Iminodiéthanol	1200 - 1580: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 4460 - 4980: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 600 - 1000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	55: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	2.1 - 2.3: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 7.8: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50
Phtalate de diéthyle	12: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 16.7: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 16.8: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 17: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 22: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through	36 - 74: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 86: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static	42 - 255: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 23: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 static 21: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 static 21: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 23: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 2.11 - 4.29: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static

Nom chimique	Poisson	Crustacés	Algues/végétaux aquatiques
Trisodium Nitriloacetate	175 - 225: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 560 - 1000: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 560 - 1000: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 semi-static 560 - 1000: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 560 - 1000: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 semi-static 72 - 133: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 93 - 170: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 114: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 252: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 470: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	560 - 1000: 48 h Daphnia magna mg/L LC50	560 - 1000: 96 h Chlorella vulgaris mg/L EC50
Hydroxyde de sodium	45.4: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	-	-
5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	1.6: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static	0.12 - 0.3: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Flow through 0.71 - 0.99: 48 h Daphnia magna mg/L	0.11 - 0.16: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 0.31: 120 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants :

Nom chimique	Coefficient de partage
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	4.17
2,2-Iminodiéthanol	-2.18
Phtalate de diéthyle	2.35
5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	-0.71 — 0.75

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Potentiel de perturbation endocrinienne
Phtalate de diéthyle	Group III Chemical	-	=

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient.

Numéro de révision 4

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

Aucune donnée disponible.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les informations réglementaires spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification : Sans objet
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Sans objet
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Sans objet
14.4 Groupe d'emballage : Aucun(e)
14.5 Polluant marin : Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Dispositions spéciales : Aucune information disponible

14.7 N° d'urgence : Sans objet

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification : Sans objet
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Sans objet
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Sans objet
14.4 Groupe d'emballage : Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement : Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Dispositions spéciales :Aucune information disponible **14.7 Code de classification :**Aucune information disponible

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification : Sans objet
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Sans objet
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Sans objet
14.4 Groupe d'emballage : Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement : Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Dispositions spéciales :Aucune information disponible **14.7 Code de classification :**Aucune information disponible

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification : Sans objet
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Sans objet
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Sans objet
14.4 Groupe d'emballage : Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement : Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Dispositions spéciales : Aucune information disponible

14.7 Code ERG: Sans objet

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France:

Maladies professionnelles (R-463-3, France):

Date d'émission 1-aout-2023 Date de révision 1-aout-2023 Numéro de révision 4

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	RG 84	-
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	RG 84	-
2,2-Iminodiéthanol 111-42-2	RG 49, RG 49bis	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
' ' '	Usage soumise à restrictions. Voir numéro 28. Usage soumise à restrictions. Voir numéro 29.	-

Polluants organiques persistants :

Sans objet.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Sans objet.

Inventaires internationaux

AICS	Est conforme	
DSL/NDSL	Est conforme	
EINECS/ELINCS	Indéterminé(e)(s)	
ENCS	Indéterminé(e)(s)	
IECSC	Est conforme	
KECL	Est conforme	
PICCS	Est conforme	
TSCA	Est conforme	

Légende :

AICS - Australian Industrial Chemicals Introduction Scheme (Inventaire australian des substances chimiques)

DSL/NDSL - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List (Liste canadienne des substances

domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques)

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances

(Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des

substances chimiques déclarées)

ENCS - Japan Existing and New Chemical Substances (Liste japonaise des substances chimiques existantes et

IECSC - China Inventory of Existing Chemical Substances (Inventaire chinois des substances chimiques existantes) **KECL**

- Korean Existing and Evaluated Chemical Substances (Liste coréenne des substances chimiques existantes et

évaluées)

PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (Inventaire philippin des substances et produits

chimiaues)

TSCA - Toxic Substances Control Act, Section 8(b) Inventory (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances

toxiques, section 8[b] inventaire)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

Légende Rubrique 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Ceiling : Valeur limite maximale	* : Désignation « Peau »

Texte intégral des mentions H citées dans la Rubrique 3

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des veux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Revision date 1-aout-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 et du règlement (CE) N° 1272/2008.

Avis de non-responsabilité

Cette information est fournie sans garantie, expresse ou implicite. Ces informations sont censées être exactes à la connaissance de la Société et de ses AEGIS Tools International et de ses filiales et sociétés affiliées (AEGIS). Les informations contenues dans cette fiche ne concernent que le matériel spécifique désigné dans les présentes. AEGIS n'assume aucune responsabilité légale pour l'utilisation ou du recours à l'information contenue dans cette fiche.

Fin de la Fiche de données de sécurité